

La Lettre

n°39

du président du Conseil général de Lot-et-Garonne

ÉDITO

Pierre Camani



© Thierry-Daniel Vidal

Un changement historique

Le 6 mai, à l'instar du reste du pays, les Lot-et-Garonnais ont fait le choix du changement ; un changement tant sur le fond que sur la forme qui exige de tous les responsables publics locaux et nationaux un grand sens des responsabilités.

Les défis économiques et sociaux qui attendent le nouveau Président de la République sont immenses. Les réponses aux préoccupations légitimes de nos concitoyens reposeront sur trois principes que le Conseil général s'efforce de mettre en œuvre depuis 2008 : la volonté, la concertation et la justice. Je fais confiance au nouveau Président de la République qui connaît et mesure les difficultés des territoires ruraux pour faire siennes ces qualités indispensables à une gestion efficace et responsable des affaires publiques.

La colère sourde qui s'est manifestée dans les villes et les campagnes de Lot-et-Garonne à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle doit être entendue et comprise. Le désengagement de l'État, la disparition des services publics de proximité et l'abandon des territoires ruraux que nous combattons depuis des années expliquent cette défiance qu'il est urgent de prendre en compte.

Pour ce faire, le nouveau chef de l'État s'est engagé à écrire une nouvelle page de la décentralisation ; un nouvel acte qui aura pour ambition de respecter l'action menée localement par tous ceux – collectivités territoriales, associations et entreprises – qui se battent pour faire avancer les territoires. Dans les prochaines semaines, le nouveau pacte de confiance entre l'État et les collectivités locales devra rétablir les conditions financières et budgétaires qui nous permettront d'assumer les missions qui sont les nôtres pour maintenir les solidarités, aménager le territoire et amplifier son développement.

Nous sommes conscients de l'ampleur de cette tâche historique. Elle nous honore autant qu'elle nous oblige et c'est pourquoi, notre seul objectif est de pouvoir continuer à construire l'avenir en Lot-et-Garonne avec la même énergie, le même respect mutuel et le même esprit de progrès qui a constitué notre marque de fabrique depuis que nous sommes en responsabilités.

Aujourd'hui, je sais pouvoir compter sur les élus et les forces vives de notre département pour relever ce défi majeur.

2

LE POINT SUR

- Évolution des régimes pour soutenir le plus de projets communaux
- Opération De ferme en ferme

3

ZOOM SUR

- La Maison Boncolac
- Éco 47

TRAVAUX ROUTIERS

4

À NOTER

- La liaison D 813 - RN 21
- Le partenariat Sdis et Cg

Directeur de la publication :
Pierre Camani

Graphisme : D'clics

Impression : IGS - Agen

Photos : Xavier Chambelland (CG47)

ISSN : 1961-0025

LOT-ET-GARONNE
Conseil général 

LE POINT SUR

AIDE AUX COLLECTIVITÉS

Évolution des régimes pour soutenir les projets communaux

Fin avril, la Commission permanente du Conseil général a arrêté le programme 2012 des aides départementales aux bâtiments communaux, sportifs, scolaires ou autres projets exceptionnels, ainsi qu'aux aménagements de bourgs, de bastides et villages de caractère. 139 projets communaux seront soutenus cette année au travers d'un programme établi en concertation avec les maires du département.

Un contexte financier difficile

À l'image de la grande majorité des Départements de France, le Conseil général se trouve confronté à de graves difficultés financières. L'asphyxie est proche, du fait de la hausse des dépenses contraintes et de la baisse sensible des recettes. Le gel des dotations de l'État n'a fait qu'alourdir ce constat. Pour autant, le Conseil général a rappelé à maintes reprises sa volonté de soutenir l'investissement local, générateur d'activité économique, d'emplois, et nécessaire à l'aménagement des territoires. C'est pourquoi il est résolument décidé à poursuivre l'accompagnement des projets communaux ou intercommunaux, qui visent ces mêmes objectifs. À la différence que, dorénavant, le Département demande une lisibilité des projets d'équipement pour rationaliser les dépenses et mutualiser les projets lorsque cela est possible.

Privilégier la concertation

Les élus locaux ont très vite été informés de cette évolution. En février et mars derniers, Pierre Camani, président du Conseil général, a en effet souhaité rencontrer les maires pour évoquer le contexte financier dépeint ci-dessus, et échanger sur les possibles évolutions à apporter aux régimes d'aide destinés aux collectivités. Ainsi, tous les maires du département ont été conviés à des rencontres organisées par arrondissement et associées aux réflexions menées par le Département. Pour Pierre Camani, « il n'était pas concevable d'imposer une

réforme, mais primordial d'apporter des ajustements qui répondent aux besoins des communes, en termes d'équipement, et à ceux du Département, en matière de contraintes budgétaires ».

La procédure retenue en 2012

En 2012, une enveloppe fermée de 4,6M€ permettra donc de soutenir les projets des collectivités, lorsqu'il s'agit d'interventions sur les bâtiments communaux, sportifs, scolaires et autres projets exceptionnels, ou encore les aménagements de bourgs, de bastides et villages de caractère. Le Département en a défini plusieurs critères d'attributions :

- accompagnement des opérations déjà engagées
- priorité aux collectivités sans dossier en cours
- soutien aux projets scolaires
- soutien aux projets de mises aux normes et d'accessibilité



Déplacement du président sénateur Pierre Camani à Saint-Sixte en décembre 2011. L'occasion de parler de l'aménagement du bourg financé par le Conseil général.

- accompagnement des dossiers déjà retenus dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux
- prise en compte des charges de centralité

Pour les années à venir, un nouveau partenariat sera proposé, toujours en concertation avec les élus locaux. Accompagner les projets bien en amont, favoriser les enjeux d'équité ou de développement durable, contractualiser les équipements sont quelques pistes qui seront étudiées au cours de prochaines rencontres.

Répartition du fonds de péréquation départemental

4,64 M€ au profit des communes de moins de 5 000 habitants

Toute vente faisant l'objet d'un acte notarié est soumise au paiement d'une taxe qui alimente le fonds de péréquation départemental. Chaque année, conformément à la loi, ce fonds doit être réparti entre les communes de moins de 5000 habitants. Pourtant, avant le changement de majorité en 2008, la quasi-totalité de ce fonds était conservée de façon illégale dans le budget de la collectivité, privant ainsi les communes de leurs droits puisqu'elles n'en percevaient qu'une part symbolique. L'actuelle majorité a donc décidé de remettre de l'ordre en appliquant enfin la loi, en reversant donc la totalité du fonds aux communes.

Ainsi, ce sont plus de 4,64 M€ qui seront reversés cette année aux 308 communes de moins de 5 000 habitants contre 4 M€ en 2011.

13^e édition de l'opération De ferme en ferme

Les 28 et 29 avril 2012

Opération « portes ouvertes » dans les exploitations agricoles coordonnée par la Fédération nationale des Civam et les chambres d'agriculture, De ferme en ferme a pour objectif de faire découvrir au public les savoir-faire et les métiers des agriculteurs engagés dans un développement durable. À cette occasion, Pierre Camani s'est rendu à Engayrac, à la ferme de Combebonnet puis au musée du foie gras de Frespech. www.defermeenferme.com



■ ZOOM SUR

LA MAISON BONCOLAC

Des emplois en perspective

Depuis quatre années, la majorité départementale œuvre pour renforcer l'attractivité économique de ses territoires afin d'inciter les entreprises à y investir. Dernièrement, la Maison Boncolac a fait le choix d'implanter une nouvelle plate-forme créatrice d'emplois à l'Agropole, à Estillac. L'engagement du Conseil général et d'autres partenaires - Agropole Entreprises, Conseil régional d'Aquitaine et Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Lot-et-Garonne - n'y est pas étranger.

La Maison Boncolac, société dont la principale activité repose sur l'élaboration de plats traiteurs (canapés cocktail notamment), annonçait au terme de 18 mois de négociation qu'elle implanterait une nouvelle unité de production sur le site de l'Agropole. L'action du Conseil général, conjointement à celles d'Agropole Entreprises, du Conseil régional d'Aquitaine et de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Lot-et-Garonne, a largement contribué à cette décision.

Elle impactera l'emploi local et départemental. En effet, le projet porte, à terme, sur un volume de 160 emplois supplémentaires pour un investissement immobilier total de 7,5 millions d'euros. « Plus que jamais, et malgré un contexte économique difficile, nous devons mobiliser les forces du Lot-et-Garonne pour renforcer l'attractivité de nos territoires, favoriser l'innovation et donc l'emploi » précisent à l'unisson Pierre Camani, président du Conseil général et Jacques Bilirrit, vice-président en charge de l'économie.



Maison Boncolac

Filiale du groupe coopératif 3A à Toulouse, la Maison Boncolac est devenue, en 50 ans d'existence, un acteur majeur au savoir-faire incomparable dans les domaines des pâtisseries et des entrées apéritives surgelées. Cette société est associée à de grandes marques comme les glaces Pilpa, Oasis, Candia ou Disney, mais aussi aux produits Marie, Fauchon... www.boncolac.fr

ÉCO 47

La solution Internet de l'économie lot-et-garonnaise



Fin 2009, le Conseil général se fixait deux objectifs au sortir de l'adoption de son Schéma de développement économique. Permettre aux entreprises de lutter contre les effets de la crise, et de tirer le meilleur profit du dynamisme économique du grand Sud-Ouest. Aussi a-t-il été décidé de développer une nouvelle identité économique lot-et-garonnaise, notamment par la création d'outils marketing. Le portail Éco 47 est l'un d'entre eux.

La création du portail de l'économie lot-et-garonnaise www.eco47.fr est le résultat d'une fructueuse collaboration du Conseil général, de nombreuses entreprises et de partenaires économiques locaux (chambres consulaires notamment). Son vœu : mettre à la disposition des porteurs de projet de développement ou de création d'entreprise l'ensemble des informations facilitant leurs démarches. Il s'agit aussi de séduire les entrepreneurs en mettant en avant les atouts du département (voir encadré).

Site ergonomique et moderne par excellence, www.eco47.fr regroupe toutes les informations économiques du département organisées selon trois rubriques : « au cœur du Sud-Ouest », « les opportunités » et « à votre service ». Il est également doté de différents outils. Les entrepreneurs peuvent ainsi, en seulement quelques clics, consulter la bourse de l'immobilier, le mémento des aides, ou encore la boîte à outils.

Il appartient désormais à chaque acteur économique de faire connaître ce portail Internet pour faire de l'économie lot-et-garonnaise une réussite !



5 messages pour séduire

La promotion de l'économie lot-et-garonnaise est bâti autour de cinq messages :

- le Lot-et-Garonne est idéalement placé entre Bordeaux et Toulouse ;
- le Lot-et-Garonne est un choix de vie ;
- un tissu d'entreprises innovantes avec de réels savoir-faire et de vraies opportunités professionnelles existent en Lot-et-Garonne ;
- le vrai Sud-Ouest se trouve en Lot-et-Garonne ;
- dans le Lot-et-Garonne, tout est à portée de main.

Saint-Pardoux-Isaac

Jusqu'au 31 mai, D 933 : aménagement de la traverse et effacement des réseaux électriques et France Télécom. Alternats. Travaux : Eurovia, Malet et Spie. Maîtrise d'ouvrage communale avec participation CG47. Estimation : 1 244 160 €

Samazan / Saint-Marthe

Jusqu'au 1^{er} juin, D 289 : réfection du pont sur l'Avance. Route barrée. Déviation : D 933, D6. Travaux : BTPS/Eurovia. Estimation : 371 000 €

Villeneuve-sur-Lot

Jusqu'au 14 juillet, D 911 : création du giratoire du futur Pôle de santé. Alternat par feux. Travaux : Eurovia/Malet. Estimation : 534 686 €

Villeneuve-sur-Lot

Jusqu'au 24 octobre, D 911, déviation sud-ouest de la ville, rétablissement des voies transversales. Travaux : NGE Génie civil. Estimation : 2 751 814 €

■ À NOTER

Agen : ça roule pour la liaison D 813 - RN 21 !

La déviation sud-est d'Agen, consistant à relier le pont de Beauregard (RN 21) à la route de Toulouse (D 813) sur 7 km de voie nouvelle, a été inaugurée dans son intégralité début mai. Cette infrastructure répondra ainsi au besoin de régulation des flux et de desserte des zones d'activités économiques. Ouverte à la circulation depuis quelques jours, cet axe a déjà fait l'unanimité parmi les usagers de la route qui souhaitent contourner la ville d'Agen.

Si la maîtrise d'ouvrage était du ressort de la Communauté d'agglomération d'Agen (CAA), le Conseil général a largement participé à ce programme. Ainsi, il a financé à hauteur de 14,5 M€ ce projet majeur pour l'aménagement du territoire en Agenais. La CAA, la Région Aquitaine et l'État ont également financé cette rocade.

Autre avantage de cet aménagement : il permettra en outre de protéger Agen Sud et Boé contre d'hypothétiques crues, rares mais déjà observées au cours des dernières décennies.



Sdis et Cg, un partenariat au service de la population

Afin d'offrir des conditions de travail décentes aux sapeurs-pompiers et donc de garantir un service de qualité aux Lot-et-Garonnais, le Conseil général et le Service départemental d'incendie et de secours unissent une nouvelle fois leurs efforts pour rénover les casernes. Dans le cadre d'un programme pluriannuel immobilier, il s'agit de réaliser les travaux nécessaires dans les casernes les plus précaires. Cinq centres de secours ont déjà été rénovés, quatre autres sont en cours et dix autres devraient l'être dans les trois ans à venir.

Pour mener à bien ce programme, le Conseil général apporte un tiers des financements, soit une aide de 1,3 M€ par an sur la durée du programme. Le Sdis et les communes ou intercommunalités assurent à part égale la prise en charge des deux tiers restants.

La participation du Conseil général intervient en supplément du contingent alloué chaque année pour le fonctionnement du Sdis, qui s'élève en 2012 à 14,4 M€.



En accord avec les présidents des groupes politiques représentés à l'assemblée départementale, l'espace « Tribune » est suspendu dans ce numéro, conformément à la loi de 1990 relative à la communication politique en période électorale.

